



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction Départementale des Territoires

Service environnement – risques

**Motifs de la décision portant autorisation d'exploiter
l'extension de l'installation de stockage de déchets
inertes d'Unac et Perles et Castelet pour le compte du
SMECTOM du Plantaurel**

(La synthèse de la consultation du public est disponible sur
le site www.ariège.gouv.fr)

Considérant l'autorisation d'exploiter le site de dépôt de déchets inertes dans l'enceinte de la déchetterie, sur la commune de Perles et Castelet en Ariège ;

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée lors de la consultation du public organisée du 8 au 29 octobre 2014 inclus ;

S'agissant d'un acte réglementaire visant à autoriser l'exploitation du site de déchets inertes d'Unac et Perles et Castelet dans le cadre de la circulaire du 24 décembre 2010 qui régularise le statut des ISDI/ICPE en les faisant devenir par arrêté simple d'autorisation, ISDI au titre de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement. C'est le cas pour l'ISDI d'Unac et Perles et Castelet. L'arrêté préfectoral suivant sera mis en ligne au recueil des actes administratifs de l'Ariège.

Le responsable de la cellule biodiversité
et milieux naturels

Signé

JL VENET

Siège :

10 rue des Salenques
B.P. 10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :

Administration générale, Ingénierie du développement durable, Aménagement-
urbanisme-habitat, Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière
10 rue des Salenques
Économie agricole, Environnement-risques
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariège.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 / 11 h 30 - 14 h 00 / 16 h 00

[Site internet : www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)